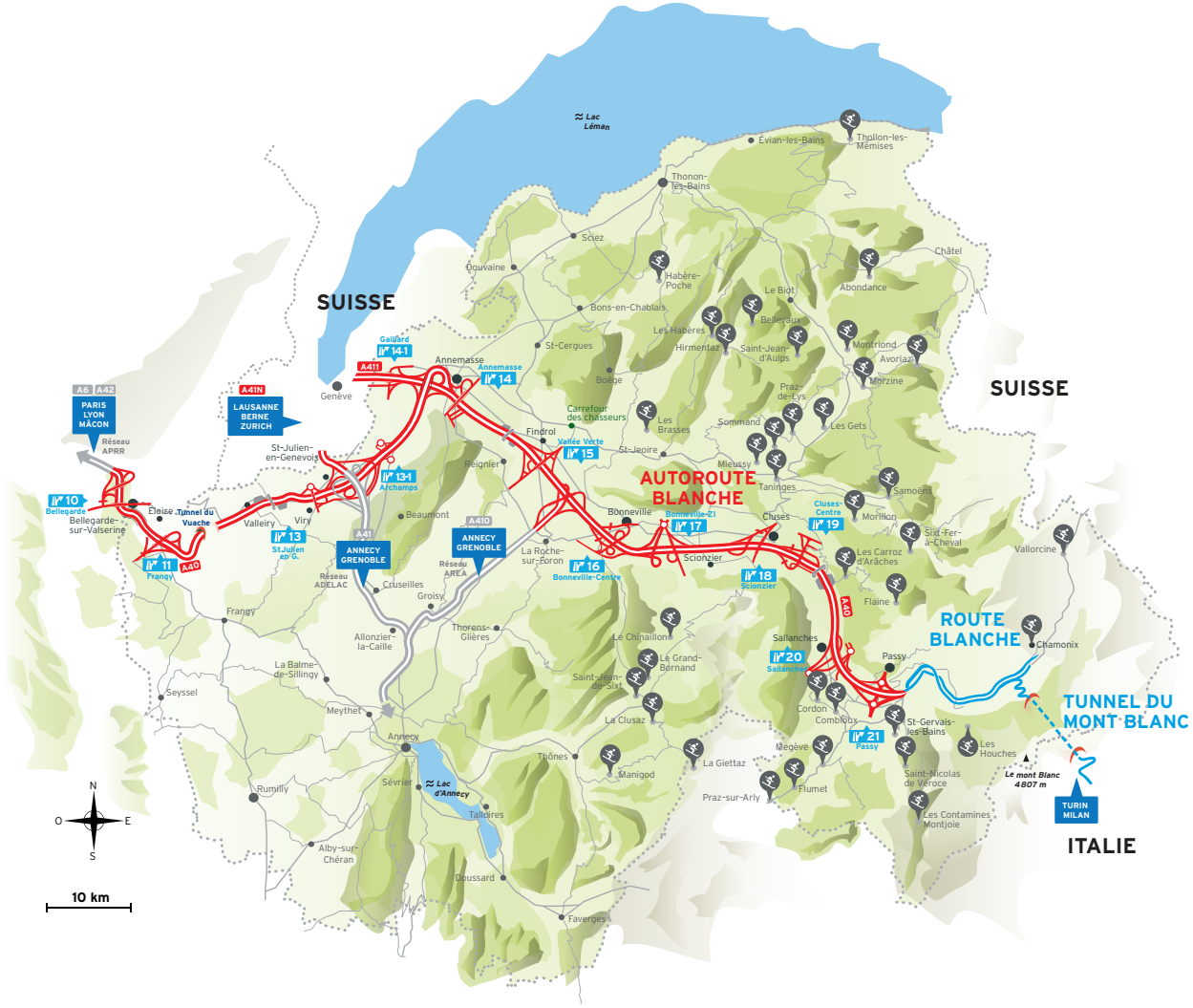

TARIFS DE PÉAGE DE L'AUTOROUTE BLANCHE

APPLICABLES AU 1ER FÉVRIER 2026

CLASSES	VÉHICULES	ANNEMASSE-CHÂTILLON EN MICHAILLE			LE FAYET - GAILLARD						
		VIRY - ÉLOISE OU ÉLOISE - VIRY *Gare d'Éloise ou Viry*	VIRY - BELLEGARDE OU BELLEGARDE - VIRY *Gare de Bellegarde ou Viry*	BELLEGARDE - ÉLOISE OU ÉLOISE - BELLEGARDE *Gare d'Éloise ou de Bellegarde*	LE FAYET - CLUSES *Péage de Cluses centre - Barrière Amont*	LE FAYET - SCIENTRIER *Péage de Cluses centre - Barrière*	CLUSES CENTRE - SCIENTRIER *Péage de Cluses centre - Barrière Aval*	SCIONZIER - SCIENTRIER *Péage de Scionzier*	BONNEVILLE OUEST - SCIENTRIER *Péage de Bonneville Ouest*	BONNEVILLE EST - SCIENTRIER *Péage de Bonneville Est*	SCIENTRIER - GAILLARD *Péage de Nangy*
		TARIFS TTC *(en €)*			TARIFS TTC *(en €)*						
1	Véhicules ou ensembles roulants dont la hauteur totale est inférieure ou égale à 2 m et le PTAC inférieur ou égal à 3,5 T.	4,40	5,80	1,40	2,50	4,80	2,30	2,30	1,30	1,70	2,20
2	Véhicules ou ensembles roulants dont la hauteur totale est comprise entre 2 et 3 m et le PTAC inférieur ou égal à 3,5 T.	7,50	10,00	2,50	4,30	8,60	4,30	4,30	2,30	3,10	3,90
3	Véhicules à 2 essieux dont la hauteur totale est supérieure ou égale à 3 m ou dont le PTAC est supérieur à 3,5 T.	11,70	15,10	3,40	6,80	13,60	6,80	6,80	3,70	4,80	6,30
4	Véhicules ou ensembles roulants à plus de 2 essieux dont la hauteur totale est supérieure ou égale à 3 m ou dont le PTAC est supérieur à 3,5 T.	15,20	20,20	5,00	8,70	17,40	8,70	8,70	4,80	6,30	8,30
5	Motos, side-cars, trikes	2,90	3,90	1,00	1,40	2,80	1,40	1,40	0,90	1,00	1,30

ATMB dispose de moyens de vidéosurveillance et informatiques destinés à assurer la gestion du péage et des abonnements sur le domaine concédé qui sert au traitement des anomalies liées aux trajets et au matériel et lutte contre la fraude au péage.